



TABLE RONDE CANADA-AUTOCHTONES
SÉANCE DE SUIVI SECTORIEL SUR L'APPRENTISSAGE
CONTINU (2)
ÉTUDES POSTSECONDAIRES ET DÉVELOPPEMENT DES
COMPÉTENCES

RAPPORT DES FACILITATEURS

18 et 19 novembre 2004
Château Cartier
Aylmer (Québec)



Table des matières

1) Introduction.....	Page 2
2) Résumé global de la séance	Page 4
3) Résumé des discussions	Page 7
i) Groupe de discussion des Premières nations.....	Page 7
ii) Groupe de discussion des Inuits.....	Page 17
iii) Groupe de discussion des Métis.....	Page 30
4) Annexe A – Ordre du jour	Page 38
5) Annexe B – Liste des participants et des représentants.....	Page 43
6) Annexe C – Renseignements généraux et notes des tableaux de conférence	Page 48



1) INTRODUCTION

La deuxième Séance de suivi sectoriel sur l'apprentissage continu : Études postsecondaires et développement des compétences avait pour objectifs de susciter des échanges et d'examiner des solutions aux fins suivantes :

- Élaborer des définitions du succès et recommander des mesures pour accomplir des progrès en ce qui a trait aux domaines stratégiques prioritaires de l'éducation postsecondaire et du développement des compétences (compétence et prise en charge, accessibilité et intégration, développement et maintien des capacités, et programmes d'études et recherche-développement) concernant les Inuits, les Métis et les membres des Premières nations, et ce, tout en veillant à tenir compte des enjeux particuliers auxquels font face les femmes autochtones et les Autochtones vivant dans une région éloignée ou en milieu urbain ou rural.
- Définir des mesures, dans le contexte des domaines prioritaires, pour établir des relations ou des systèmes de collaboration (ou favoriser ceux qui existent déjà), et ce, dans le but d'améliorer les résultats obtenus pour les adultes et les étudiants du niveau postsecondaire en matière d'éducation postsecondaire et de développement des compétences (ce qui comprend les mécanismes de prestation et les mesures de rendement axées sur les résultats).

La Séance de suivi sectoriel sur l'apprentissage continu (études postsecondaires et développement des compétences) tenue les 18 et 19 novembre 2004 était la troisième d'une série de séances menées en réponse aux engagements pris par le premier ministre Paul Martin à la conclusion de la Table ronde Canada-Autochtones, le 19 avril 2004. Au sujet de renforcement de la relation ces séances de suivi sectoriel visent à explorer des idées neuves et innovatrices pour amener le gouvernement du Canada et les leaders autochtones nationaux à travailler ensemble afin d'éliminer l'écart entre la qualité de vie des Autochtones et celle des autres Canadiens. Outre l'apprentissage continu, les séances de suivi sectoriel ont abordé sur la santé, le logement, les possibilités économiques, les négociations et la responsabilisation axée sur les résultats.

À la suite de la diffusion, du rapport sur la Table ronde Canada-Autochtones du 19 avril 2004, le Secrétariat des affaires autochtones du Bureau du Conseil privé (BCP) a mis sur pied un Comité de planification générale chargé de préparer les séances de suivi sectoriel proposées. Le Comité de planification compte :

- cinq organisations autochtones nationales (OAN), soit l'Assemblée des Premières Nations (APN), le Ralliement national des Métis (RNM), l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), le Congrès des Peuples autochtones (CPA) et l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC);



- des ministères et organismes fédéraux importants agissant comme entités directrices ou assumant des responsabilités connexes, dont le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC), Santé Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Industrie Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor;
- des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux.

Un sous-comité de planification, présidé par un représentant de l'entité directrice, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, est composé de représentants autochtones et de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le sous-comité a appliqué les lignes directrices générales de planification des séances – établies par le Comité de planification – aux besoins particuliers afférents aux discussions sur l'apprentissage continu. Les responsabilités du sous-comité de planification consistent :

- à cerner les sujets stratégiques prioritaires, à formuler les questions importantes et l'ordre du jour, de manière à orienter les discussions au cours de la séance;
- à préparer des documents d'information, afin de donner aux participants un aperçu des questions principales;
- à identifier et à sélectionner les participants et les observateurs (représentants);
- à examiner le rapport des facilitateurs sur la séance de suivi sectoriel.

Les cinq organisations autochtones nationales (OAN) ont été invitées à choisir 10 participants issus de tous les niveaux de leurs organisations et/ou de leurs collectivités (soit cinq participants généralistes et cinq experts sectoriels). La liste des participants (annexe B) indique qu'environ 99 personnes ont participé à la séance de suivi sectoriel sur l'apprentissage continu – études postsecondaires et développement des compétences. Les organisations autochtones et les gouvernements ont également nommé des représentants, qui ont assisté à la séance afin d'y appuyer les participants de leur organisation et de faire rapport sur les discussions. Chacune des OAN avait 3 représentants, le gouvernement fédéral en avait jusqu'à 15 et les gouvernements provinciaux et territoriaux en avaient 15 au total.

Le présent Rapport des facilitateurs contient les résultats des discussions techniques. Il a été rédigé à partir des notes prises sur des tableaux de conférence par les participants et les facilitateurs, au cours de la séance, et selon un modèle approuvé par le Comité de planification. On avait clairement expliqué aux participants l'importance de noter sur les tableaux de conférence toutes les questions, les solutions et les recommandations exprimées durant les ateliers, afin qu'elles soient consignées dans le rapport final de la séance. Toutes les notes prises sur les tableaux de conférence ont été transcrites textuellement et sont disponibles sur Internet (voir le lien à l'annexe C du présent Rapport).



Du point de vue pratique, il est impossible de rendre compte, dans le narratif du présent Rapport, de toutes les idées notées sur les tableaux au cours des séances de discussion. L'équipe de facilitateurs s'est efforcée de faire ressortir le contenu des tableaux à feuilles mobiles aussi succinctement et objectivement que possible. Par conséquent, à la lecture du Rapport, il est recommandé d'avoir à portée de la main la transcription détaillée des idées notées sur les tableaux de conférence.

Fait à souligner, des documents d'information avaient été préparés et distribués aux participants avant la tenue de la séance, de sorte que les discussions ont pu s'amorcer sur cette base. Dans certains cas, les recommandations énoncées dans les documents de travail n'ont pas été développées ni abordées durant la séance. Il est donc essentiel de lire le présent Rapport en parallèle avec les documents d'information. Il est possible de se procurer les documents d'information en question sur l'internet à :

<http://www.tablerondeautochtone.ca>.

Les discussions, le présent Rapport des facilitateurs et ceux produits au terme des autres séances de suivi sectoriel, de même que le rapport final global des facilitateurs couvrant toutes les séances de suivi sectoriel ont pour objectifs d'appuyer et d'éclairer les discussions en cours devant mener :

- à une séance de réflexion sur les politiques prévue au printemps 2005, à laquelle assisteront les membres du Comité du Cabinet chargé des affaires autochtones, les leaders autochtones nationaux et des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux¹;
- à la Rencontre des Premiers ministres sur les questions autochtones, prévue à l'automne 2005.

Il est entendu, d'une part, que les organisations et les gouvernements participants produiront probablement leurs propres rapports et analyses sur les séances de suivi sectoriel et, d'autre part, que la participation aux périodes de remue-ménages tenues durant les séances de suivi sectoriel n'engage d'aucune façon les organisations et les gouvernements concernés à discuter de quelque idée que ce soit lors des rencontres politiques à venir.

2) RÉSUMÉ GLOBAL DE LA SÉANCE

Processus de travail

Dans chaque séance de suivi sectoriel, on s'est assuré de consacrer la plus grande partie du temps aux discussions, pour lesquelles les participants étaient divisés selon les trois groupes autochtones : les

¹ Des discussions sont en cours avec les provinces et les territoires en ce qui a trait à leur participation à la retraite stratégique prévue pour le printemps 2005, et cette question sera clarifiée au fur et à mesure des travaux menés en prévision de cette initiative.



Premières nations, les Inuits et les Métis. La liste des participants indique que le groupe de discussion des Premières nations comptait 41 participants, celui des Inuits, 24 et celui des Métis, 34. Conformément à l'ordre du jour, les groupes de discussion se sont penchés sur les thèmes suivants :

- compétence et prise en charge;
- accessibilité et intégration;
- développement et maintien des capacités;
- élaboration des programmes d'études et recherche-développement.

Des questions initiales avaient été établies pour chaque thème et communiquées aux participants (dans l'ordre du jour) avant la tenue de la séance de suivi sectoriel. Jouant le rôle de balises, ces questions ont aidé les participants à concentrer les discussions sur les domaines à examiner, aux fins de l'atteinte des objectifs de la séance. Les facilitateurs se sont servi des questions initiales, ainsi que d'autres questions connexes, pour diriger les échanges. Lorsque le temps le permettait, les participants avaient pour consigne de projeter à court, à moyen et à long termes les mesures qu'ils proposaient et de rédiger une synthèse du message clé que désirait faire passer leur groupe.

À chaque étape des discussions, les participants devaient évaluer leurs recommandations selon trois optiques d'analyse :

1. Les femmes auront-elles leur mot à dire et/ou pourront-elles faire valoir leurs points de vue et leurs préoccupations?

2. Les besoins et les préoccupations des Autochtones vivant en milieu urbain, nordique ou éloigné ont-ils été pris en compte?
3. Les questions touchant les personnes ayant une déficience ont-elles été prises en compte?

Pour chaque thème, afin d'optimiser l'apport des participants, les facilitateurs ont utilisé divers exercices d'animation qu'ils avaient adaptés en fonction, notamment, du temps disponible, du nombre de participants, de la taille des salles de discussion et des thèmes à aborder. Dans la plupart des cas, les participants étaient divisés en petits groupes, afin d'obtenir de tous la meilleure contribution possible.

Résumé global

Les principales préoccupations exprimées durant les deux séances de suivi sectoriel sur l'apprentissage continu se ressemblent beaucoup. Les différences se situent essentiellement dans la manière de décrire les mesures recommandées, dans le contexte du secteur examiné soit, dans le cas présent, les études postsecondaires et le développement des compétences.

Lors de la rédaction de la section d'analyse comparative relativement aux quatre domaines stratégiques prioritaires établis pour cette séance de suivi sectoriel sur l'apprentissage continu (études postsecondaires et développement des compétences), il est apparu que les préoccupations exprimées et abordées rejoignaient celles qui étaient ressorties de la première séance de suivi sectoriel sur



l'apprentissage continu. Les préoccupations ayant été exprimées par les trois groupes de discussion dans les domaines stratégiques prioritaires sont les suivantes :

Compétence et prise en charge

Dans leurs notes, les trois groupes de discussion font maintes fois référence au fait que les groupes autochtones souhaitent exercer des compétences et une prise en charge accrues en ce qui concerne l'éducation de leurs membres. Ils proposent même diverses approches à cet effet et estiment qu'il est essentiel que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux reconnaissent cette compétence si on entend confier aux groupes autochtones la responsabilité d'élaborer et de prendre en charge des systèmes d'éducation efficaces.

Accessibilité et intégration

L'amélioration de l'accessibilité et de l'intégration est souvent perçue comme intimement liée au règlement des questions de compétence, surtout en raison du fait que ces questions font obstacle à l'élaboration et à l'administration de systèmes d'éducation efficaces, qui seraient conçus par et pour les Autochtones. Les principales suggestions à cet égard visent l'amélioration de la souplesse dans l'élaboration de programmes d'études, de la coordination et de la communication aux niveaux régionaux et interrégionaux, ainsi que du soutien en matière notamment de services de garde, de transports et d'autres secteurs où une aide est requise (p. ex. vêtements, équipement, etc.). Pour ce thème, comme d'ailleurs pour

tous les thèmes, les participants ont mentionné qu'il était impératif d'augmenter le niveau, la souplesse et la durée du financement disponible afin d'améliorer les conditions actuelles et de fournir la chance à tous les Autochtones d'acquérir une éducation, peu importe leur situation.

Développement et maintien des capacités

De nombreuses idées ont été soulevées quant aux façons de renforcer les capacités, à divers égards, dans le système d'éducation (p. ex. en matière de ressources humaines, de capacités institutionnelles, de gestion, etc.), et ce, pour faire en sorte que la qualité de l'éducation transmise réponde aux besoins de tous, particulièrement durant les périodes de transition importantes. Tous les groupes de discussion ont demandé de l'aide pour la création d'institutions d'enseignement adaptées à la culture (p. ex. les centres d'apprentissage ou *houses of learning*). La plupart des recommandations exprimées requièrent une augmentation du financement et de la latitude associée (p. ex. financement pluriannuel).

Programmes d'études et recherche-développement

Il est nécessaire d'effectuer des recherches afin, entre autres, de combler les lacunes en termes de données, d'analyser les besoins, d'éliminer les obstacles à l'accessibilité et de trouver des façons d'appuyer la validation des connaissances traditionnelles et leur inclusion dans les programmes d'études. Les processus de recherche et d'élaboration de programmes d'études et les produits qui en sont issus devront tenir



compte de l'identité des diverses populations métisses, inuites et des Premières nations, permettre un engagement direct et prévoir la participation des Aînés. Les programmes d'études en usage dans les établissements d'enseignement réguliers doivent être modifiés afin de tenir compte des réalités culturelles et des droits des Autochtones. Le fruit des recherches et les nouveaux programmes d'études devront par la suite être diffusés partout.

3) RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS

i) GROUPE DE DISCUSSION DES PREMIÈRES NATIONS

Compétence

Éléments principaux de la discussion sur les questions de compétence :

- Dans les domaines que les Premières nations ont le contrôle et peuvent prendre des décisions.
- Créer/reconnaître des institutions externes et internes (p. ex. les centres d'apprentissage).
- Le but visé en matière de compétence est d'appuyer les objectifs et les valeurs des Premières nations et d'aborder la décolonisation.
- Justifie une refonte des systèmes et des politiques.
- Appui au système par le biais d'un financement réaliste/direct.
- Processus mené par les Premières nations en collaboration avec le gouvernement.

- L'éducation postsecondaire constitue un mandat du gouvernement fédéral et non seulement une responsabilité sociale.
- L'apprentissage continu est un droit des Premières nations.
- Le but de l'éducation est d'assurer la survie en tant que peuple unique et distinct.

Nous avons atteint le but quand les Premières nations sont :

- En bonne santé; indice du développement humain égal ou supérieur à celui des autres groupes.
- Des participants à l'économie des Premières nations et à l'économie mondiale sur un pied d'égalité avec les autres intervenants.
- En bonne connaissance des langues, des cultures, des traditions, de l'histoire et de la vision du monde des Premières nations, ainsi que des possibilités qui s'offrent à elles.
- Évolution moderne de la culture et des traditions.
- Décolonisation.
- Établissements d'études postsecondaires reconnus et financés par le gouvernement fédéral pour les Premières nations et qui seront constitués, gérés et gouvernés par les Premières nations.
- Reconnaissance aux Premières nations d'une part de la compétence (gouvernance) à l'égard des établissements réguliers d'études postsecondaires.



- Possibilité, pour les Premières nations, de déterminer à quelles fins exactement peut être dépensé le financement destiné à l'éducation postsecondaire.
- Changement de mentalité au premier niveau du gouvernement, et non seulement aux troisième et quatrième niveaux.
- Le gouvernement fédéral reconnaît la compétence des Premières nations dans le domaine de l'éducation et du développement des compétences et, en partenariat avec les Premières nations, discute avec les provinces et les territoires afin d'obtenir leur collaboration pour l'application de cette compétence.
- Les Premières nations autonomes, les Premières nations non autonomes, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Yukon possèdent des ressources et des capacités.
- Collaboration – mandat de collaborer avec le gouvernement fédéral, au niveau du premier ministre; les Premières nations surveillent le processus.
- En plus de reconnaître la compétence des Premières nations, le gouvernement fédéral accordera le financement adéquat, qui sera transmis directement aux autorités des Premières nations compétentes en matière d'éducation et de développement des compétences.
- Le financement destiné à l'éducation doit tenir compte des besoins des collectivités; une certaine latitude doit donc être accordée quant à son utilisation.
- Le financement des établissements des Premières nations doit être considéré comme un investissement dans le développement global des Premières nations et de leurs membres, peu importe leur lieu de résidence (les politiques et les mesures législatives doivent assurer légitimité/souplesse pour le gouvernement fédéral).
- Les établissements des Premières nations reçoivent un financement accru, comparable à celui des établissements réguliers, continu et durable, dont le niveau est établi selon les besoins et la fréquentation.
- Les établissements et les membres des Premières nations (spécialistes de l'éducation postsecondaire) sont rétribués pour les services qu'ils fournissent aux établissements d'enseignement du système régulier (services non administratifs et tâches ne cadrant pas dans leurs fonctions professionnelles, comme par exemple, participation à des comités, prestation de conférences, prestation de conseils sur les questions touchant les Premières nations).
- Le financement destiné à l'éducation postsecondaire ne doit pas être imposable puisqu'il constitue un droit issu de traité et un droit inhérent.
- Langues des Premières nations reconnues et confirmées comme langues officielles.
- Gestion par les Premières nations de leur propre système d'éducation.



- Nécessité de prévoir un processus de transition pour passer de l'exécution de programmes à la gestion d'un système d'éducation.
- Contrôle dans les collectivités.
- Tenir compte du contexte géographique et de la diversité des Premières nations du Canada pour ce qui est de leur niveau de développement et de leur capacité en matière d'éducation.
- Les Premières nations se créent un modèle de système d'éducation et l'appliquent, au lieu d'utiliser le modèle régulier qui est bureaucratique, inadéquat et lourd.
- Prestation des services selon un principe de guichet unique.
- Règles équitables à la grandeur du système, à l'égard des ressources humaines et financières, dans le but de renforcer les capacités.
- Les Premières nations doivent pouvoir contrôler leurs établissements d'enseignement et ceux-ci doivent être reconnus comme institutions crédibles par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, de même que par la population en général.
- Les établissements d'enseignement des Premières nations doivent être adaptés, réceptifs, souples, abordables et accessibles, selon un système de valeur établi par les Premières nations, et financés selon leur rendement.
- Nécessité de corriger les lacunes de la politique et des systèmes actuels.
- Éliminer la liste d'attente de façon à ce qu'aucun étudiant des Premières nations ne soit privé d'éducation postsecondaire ni de la possibilité de développer ses compétences.
- Reconnaître la nécessité, pour les Premières nations, de prendre en charge leurs propres établissements d'enseignement postsecondaire et reconnaître les initiatives qu'elles ont prises ou qu'elles projettent de prendre en cette matière et investir en tenant compte de ces réalités.
- Obliger les gouvernements provinciaux à rendre des comptes aux Premières nations relativement au financement qu'ils reçoivent pour l'éducation.
- Réalisation de recherches, par les Premières nations, afin d'élaborer du matériel éducatif à inclure aux programmes d'études.
- Examiner les nombreux rapports, documents, études, initiatives fédérales et recherches réalisés dans les 25 ou 30 dernières années. Inutile de réinventer la roue.
- S'occuper de la décolonisation.
- Éducation antiraciste.
- Éducation basée sur les valeurs.
- Enseignants et experts traditionnels.
- Analyse comparative de l'égalité des sexes appliquée à l'élaboration et à l'examen des politiques et des programmes.
- Il ne faut pas être encore au même point dans 10 ans, à tergiverser sur ces idées.
- **IL FAUT AGIR MAINTENANT!**



Accessibilité et intégration

Quelles mesures favoriseraient l'accessibilité à l'éducation postsecondaire?

Dans l'immédiat

- Élaborer un mécanisme dirigé par les Premières nations et visant à améliorer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire.
- S'assurer que le financement destiné à l'éducation postsecondaire augmente au même rythme que le coût de la vie et qu'il est adéquat, compte tenu des besoins et des coûts actuels du marché.
- Faire en sorte que les programmes soient adaptés aux collectivités et qu'ils soient conçus, élaborés et exécutés par des membres des Premières nations – cibler le développement des ressources et des capacités.
- Éliminer le plafond au financement.

À long terme

- Créer et revitaliser une culture d'apprentissage au sein des collectivités des Premières nations, p. ex. éliminer l'influence négative des pairs; faire connaître les possibilités d'emploi et les études qu'elles exigent.
- Renforcer l'apprentissage et la culture des Premières nations dans tous les aspects des divers contextes et processus.

- Formation interculturelle imposée par la loi et obligatoire pour tout le personnel des établissements d'éducation postsecondaire du Canada.

Compétence

- Reconnaissance, par le gouvernement fédéral, de sa responsabilité fiduciaire.
- Participation des Premières nations à la modification des critères d'admissibilité au financement.
- Élimination du plafond au financement, attribution de financement additionnel, modification de la politique fédérale sur le soutien aux Autochtones ayant une déficience, apport de crédits d'impôt et d'investissements des entreprises, attribution de bourses au moment opportun, exemption des frais de scolarité/indexation/coût de la vie, fonds de recherche.
- Modification des modes de financement (p. ex. gestion de l'éducation postsecondaire par les Premières nations du Yukon).
- Collaboration avec les ministères fédéraux.
- Partenariats avec l'industrie (p. ex. initiatives antidécrochage, lien entre l'éducation et le travail).
- Établissement de « relations d'affaires » avec les établissements d'apprentissage.
- Création de liens entre les collectivités et les instituts professionnels.
- Soutien aux particuliers.
- Soutien à la sortie de l'école secondaire.
- Soutien au développement des compétences.



- Soutien pendant la transition vers le marché du travail.
- Soutien de base (services de garde, logement, équipement).
- Accroissement du niveau d'alphabétisation.
- Ajustements au système.
- Éducation solide de la maternelle à la 12^e année.
- Élimination des contraintes imposées par les politiques.
- Programmes communautaires (développement des ressources et des capacités).
- Établissements d'apprentissage offrant des conditions d'admission souples; augmentation du nombre de sièges pour les étudiants/conseil/sénat; accès au programme d'études supérieures.
- Participation étudiante reflétant la démographie (p. ex. études, carrières, égalité des sexes).
- Formation interculturelle imposée par la loi et obligatoire pour tout le personnel de tous les établissements.
- Promouvoir une culture d'apprentissage auprès des étudiants.
- Accroître le counselling et la sensibilisation à l'éducation et à la carrière.
- Modèles d'identification.

Comment améliorer la coordination et la collaboration dans le domaine de l'éducation postsecondaire?

Dans l'immédiat

- Ressourcement en vue d'un conseil d'accréditation des Premières nations.

- Création d'un fonds de renforcement des capacités.
- Émission par le Canada de l'équivalent d'un décret-loi (comme il se fait aux États-Unis) pour le financement d'établissements et de collèges des Premières nations.
- Abolition du Programme d'aide aux étudiants indiens au profit d'un soutien institutionnel pour les Premières nations.
- Examen des possibilités de soutien législatif pour les établissements des Premières nations.
- Attribution de ressources d'appui pour les étudiants.

À long terme

- Fonds de renforcement des capacités entièrement fonctionnel.
- Stratégie de perfectionnement professionnel durable axé sur la carrière et non le pseudo-esclavage et le salaire minimum.

À court terme

- Réorganisation de l'Entente sur le développement des ressources humaines autochtones (EDRHA).
- La compétence est la voie principale et privilégiée établissant le fondement législatif des collèges des Premières nations.
- Avec des ressources (de base, en recherche, en développement, en capital, en infrastructure, par habitant, fonds et pour le développement des capacités).



- Établir et utiliser une définition propre aux Premières nations pour la collaboration, les relations et les processus de prise de décision.
- Orienter la qualité de l'éducation.
- Emplois, personnes en santé, renforcement de l'identité, développement personnel.
- Prévoir les besoins et établir les plans en fonction de ceux-ci.
- Créer des réseaux régionaux et nationaux.
- Instituts indigènes.
- Partage de l'information.
- Superviser et aider les étudiants.
- Discuter, travailler et collaborer avec une vaste gamme d'établissements.
- Efforts conjoints d'élaboration et d'exécution de programmes d'études.
- Transférabilité des titres de compétences.
- Éduquer le public en général.
- Rationalisation des programmes de développement des compétences (simplifier le processus qui exige trop de formalités administratives).
- Accès des collectivités aux programmes.
- Éducation à distance.
- Programmes et services axés sur les clients.
- Programmes préalables à l'emploi reconnaissant le fait que les étudiants adultes ont évolué en marge d'un système structuré.
- Plan de recrutement pour aider les diplômés à trouver un emploi (attribution d'incitatifs pour les postes de premier échelon).
- Capacité des Premières nations d'analyser la collecte des données.
- Formation donnée aux groupes responsables de la prestation pour les aider à comprendre les défis qui touchent les personnes ayant des déficiences.

Comment favoriser le développement des compétences?

Mesures immédiates

- Coordination, planification et communication.
- Intégration et liens entre les intervenants, les bailleurs de fonds et les collectivités (au plan régional et interrégional).
- Facilitation de la création d'un réseau.
- Base de données sur la formation et l'éducation des Autochtones (p. ex. portail Web).

- Soutien aux apprenants.
- Accès aux services de garde/transport.
- Souplesse des programmes.
- Rétablissement des compressions de financement.
- Plus de fonds alloués aux programmes de développement des compétences.
- Sécurité financière garantie aux personnes qui veulent passer d'un programme de soutien financier à un programme de développement des compétences.

Mesures à long terme

- Attribution de ressources financières.



- Améliorer la promotion du développement des compétences auprès des Premières nations.
- Formation des conseillers.
- Aborder les exigences de base en matière d’alphabétisation et de conditions d’admissibilité.
- Accroître la formation offerte aux Premières nations menant à des emplois bien rémunérés et exigeant un niveau élevé de compétences.
- Susciter la volonté et la capacité d’améliorer la coordination et la collaboration au moyen des mesures suivantes :

Engagement tangible du gouvernement fédéral à :

- donner les pleins pouvoirs et confier la prise en charge aux Premières nations
- faire participer les Premières nations du Yukon au développement des compétences et à la prestation de programmes connexes au Yukon et leur donner le contrôle dans ce domaine
- adopter la définition des Premières nations de la consultation et de la collaboration (y compris la prise de décision)
- attribution immédiate et effective de ressources
- capacité de planification des ressources humaines au niveau communautaire
- ressources et experts pour appuyer les jeunes ayant des besoins spéciaux
- bibliothèques (communautaires et non seulement dans les écoles), technologie informatique, laboratoires de sciences, arts industriels et éducation à distance
- sommets régionaux réunissant tous les intervenants
- intégration du financement de l’EDRHA et de l’aide sociale
- éliminer les obstacles, notamment en matière de services de garde et de transport
- aider les gouvernements fédéral/provinciaux/territoriaux/autochtone/municipaux à régler les problèmes de logement des étudiants
- encourager la collaboration interministérielle (RHDC/AINC) et la collaboration et la coordination intraministérielles (entre les régions) pour habiliter les Premières nations
- compréhension par tous les intervenants de ce que signifie et exige l’apprentissage continu (pas de promotion automatique)
- établir dans chaque province et territoire une université et/ou un centre d’apprentissage technique géré par les Premières nations
- éliminer les obstacles discriminatoires qui limitent l’accès aux subventions provinciales
- partenariats avec l’industrie et stages en industrie
- faciliter le perfectionnement professionnel
- examiner l’accessibilité aux emplois de premier échelon
- éliminer les autres obstacles (p. ex. racisme, etc.)
- programmes institutionnels abordables et adaptés aux collectivités.



Capacités et durabilité

Comment accroître la capacité de tenir un discours éclairé sur la mise en œuvre de la vision et des idées des Premières nations?

- Compétence et ressources.
- Plan stratégique traitant du temps, des coûts et des méthodes de transfert.
- Adieu Loi sur les Indiens, bienvenue autonomie gouvernementale.
- Intégration du concept d'édification de la nation.

Que doit faire le gouvernement pour susciter des progrès en matière d'éducation postsecondaire et de développement des compétences?

- Création immédiate d'institutions autochtones (p. ex. agence autochtone du renseignement).
- Financement soutenu à long terme pour établir un réseau national autochtone sur l'apprentissage continu qui régularisera les communications et permettra l'échange de pratiques exemplaires et de ressources.
- Présence des Premières nations aux échelons clés de la prise de décision en matière d'éducation postsecondaire et de développement des compétences.
- Augmentation du financement aux fins suivantes : outils facilitant la prise de décisions professionnelles adaptés en fonction de l'âge, instituts, autorités régionales en matière d'éducation, recherche et infrastructure de recherche.

- Véritables partenariats avec le gouvernement.

Comment savoir si on avance?

- Augmentation du nombre d'étudiants au niveau postsecondaire.
- Augmentation de l'indice du développement humain.
- Augmentation du nombre de membres adultes des Premières nations formés et instruits.
- Économie des Premières nations davantage axée sur la durabilité, l'écologie, l'environnement et la culture.
- Stratégie détaillée visant à inclure les bénéficiaires de l'aide sociale dans l'apprentissage continu.

Nécessité de mesures immédiates

- Investir maintenant, économiser plus tard.
- Consulter de nouveau le rapport de la CRPA et mettre en œuvre ses recommandations.

Programmes d'études et recherche-développement

Quels sont les changements et les améliorations à apporter dans le domaine de la recherche-développement et de l'élaboration de programmes d'études pour répondre aux besoins des Premières nations?



- Les objectifs en matière de recherche doivent être fixés, dirigés et mis en œuvre par les Premières nations, sous la supervision d'un comité de révision déontologique des Premières nations.
- Les connaissances indigènes proviennent des langues, des traditions et des histoires indigènes et sont essentielles à l'éducation et à l'apprentissage continu des Premières nations.
- Les méthodes de recherche adaptées à la culture des Premières nations comprennent la recherche participative.
- Investir davantage dans la recherche et faciliter l'accès à l'ensemble du financement actuellement disponible pour la recherche (par et pour les Premières nations).
- Intégrer du contenu autochtone dans les programmes d'études généraux.
- Plus de ressources pour renforcer les capacités au sein des établissements gérés par les Premières nations et les processus régis par les Premières nations pour mener des recherches et élaborer des programmes d'études.
- Recherche sur les programmes d'études spécifiques à chaque sexe et sur le rôle des femmes (p. ex. les processus matrilineaires).
- Renseignements véridiques et exacts sur l'histoire des différents groupes culturels et linguistiques des Premières nations.
- Recherche par les Premières nations sur la démocratie, la justice et les gouvernements traditionnels.
- Environnements diversifiés de recherche et d'apprentissage.

Comment apporter ces changements?

- Centres d'excellence intégrés des Premières nations sur la recherche et l'élaboration de programmes d'études dans chaque région.
- Appui du Centre de recherches en sciences humaines, du Centre de recherches en sciences naturelles et en génie et du Conseil des arts du Canada aux recherches menées par les indigènes.
- Chaires de recherche indigènes dans les établissements d'études supérieures occupées par des chercheurs au fait de la culture autochtone.
- Revitalisation des langues des Premières nations.
- Centres de recherche des Premières nations par et pour les Premières nations, contrôlés par les Premières nations et profitant aux collectivités des Premières nations.
- Organisme de certification des Premières nations.
- Augmentation du nombre de protocoles de recherche dans les collectivités des Premières nations.
- Coordination et collaboration avec les intervenants clés.
- Capacité accrue de répondre aux besoins des Premières nations.
- Chercheurs métis, inuits et des Premières nations.
- Instructeurs des Premières nations possédant une perspective mondiale.



Comment savoir si on avance?

- Intégration de la culture des Premières nations, avec une perspective mondiale, à tous les niveaux de l'apprentissage continu.
- Établissement d'un conseil de recherche des Premières nations sur l'apprentissage continu.
- Indicateurs du succès des Premières nations.
- Augmentation du nombre de chaires de recherche autochtones.
- Augmentation du nombre d'étudiants diplômés.
- Augmentation du nombre d'enseignants et de chercheurs des Premières nations.
- Résultats de recherche pertinents et positifs.

Application des optiques d'analyse communes – Premières nations

Tout au long des discussions, on a tenu compte des trois optiques d'analyse communes. Le thème général de la discussion était la création de systèmes d'éducation accessibles à tous les membres des collectivités. Lors de l'évaluation des recommandations dans l'optique de l'égalité entre les sexes, la question d'accessibilité est revenue à maintes reprises, particulièrement en ce qui concerne les femmes et les personnes ayant une déficience.

Toutes les politiques en matière d'éducation et toutes les lignes directrices des programmes doivent être immédiatement revues et remaniées, par les Premières

nations et pour les Premières nations, dans une optique d'égalité entre les sexes et en tenant compte des besoins des personnes ayant une déficience.

Dans l'élaboration de programmes d'études des Premières nations, il est impératif d'avoir le souci de l'égalité entre les sexes. Par ailleurs, des programmes d'études sexospécifiques doivent être élaborés sur le rôle de la femme, afin de favoriser la compréhension du processus matrilineaire et du caractère unique du féminisme chez les Premières nations.

Afin de renforcer les capacités des femmes des Premières nations relativement aux systèmes d'éducation, celles-ci doivent pouvoir siéger aux conseils scolaires et aux conseils d'établissements universitaires et collégiaux et les plans de gestion des ressources humaines doivent prévoir l'inclusion des femmes des Premières nations.

Toujours dans l'optique de l'égalité entre les sexes et en matière d'accessibilité, il a été souligné que les hommes étaient beaucoup moins nombreux à accéder aux études postsecondaires que les femmes. À cet égard, il est nécessaire de cerner et d'éliminer les facteurs qui empêchent les hommes de poursuivre leurs études (p. ex. influence négative des pairs, conception des programmes d'études). En ce qui concerne l'accessibilité, certains besoins ont été exprimés en matière de services de garde et de transport et relativement à la création de programmes de formation adaptés pour les personnes ayant une déficience, le tout afin de favoriser la participation dans les



systemes d'éducation.

Par ailleurs, dans l'élaboration d'un système d'éducation pour les Premières nations, il est essentiel de tenir compte des différences inhérentes à la situation géographique des diverses Premières nations du Canada, de sorte que tous les membres des Premières nations aient accès à l'éducation (programmes préparatoires à l'entrée à l'université, éducation à distance). Des recherches doivent être effectuées sur divers environnements d'apprentissage (p. ex. apprentissage d'aptitudes en maternage dans les centres de naissance, dans les refuges destinés aux personnes violentées, etc.) afin qu'éventuellement, des modes d'enseignement différents et efficaces puissent voir le jour.

ii) GROUPE DE DISCUSSION DES INUITS

Messages clés

Les changements s'échelonneront sur plusieurs générations. Il faudra une stratégie bien pensée et formulée clairement pour amener un changement positif. Nous devons tenir compte du double mode de vie des Inuits modernes pour répondre à leurs besoins.

Les gouvernements territoriaux et les organisations inuites savent déjà ce qu'il faut faire et ont d'ailleurs d'excellentes idées à ce sujet, mais ils manquent de ressources pour passer à l'action. Le gouvernement du Canada doit écouter les Inuits, puis fournir les ressources nécessaires.

L'éducation (l'apprentissage continu) ne vise pas seulement à obtenir un emploi; il faut des compétences pour bâtir des collectivités en santé.

Compétence et prise en charge

- Créer un conseil national inuit de collèges.
- L'alphabétisation est le problème n° 1 – il faut des fonds spéciaux pour répondre aux besoins particuliers des Inuits.
- Contrôle du financement par les Inuits. Le financement est disponible, mais il faut que les Inuits recensent les pratiques exemplaires et que des fonds soient consacrés spécifiquement à la mise en œuvre.
- Les collectivités inuites ont la volonté d'encourager l'apprentissage continu en ayant davantage de conseillers et de guides formés et en s'appuyant sur de véritables succès.
- Secrétariat national inuit à l'éducation relevant d'AINC, relevant d'une section spécifiquement inuite d'AINC.
- Les femmes inuites devraient pouvoir participer à l'élaboration de tous les programmes.
- Prise de décision centrée sur les collectivités.
- Mise en œuvre des accords sur les revendications territoriales.
- Les programmes doivent être particuliers aux Inuits, d'égale valeur, et donc accrédités.
- L'élaboration et la mise en œuvre des programmes doivent tenir compte des valeurs culturelles et être inclusives.



Les accords sur les revendications territoriales inuites sont d'excellents modèles qui ont établi les principaux objectifs visés par les Inuits :

- autonomie économique;
- santé, éducation, justice;
- protection du patrimoine social et culturel.

Les Inuits ont besoin de ressources pour réaliser ces objectifs. AINC a montré clairement qu'il n'est pas en mesure de mettre en œuvre l'accord sur les revendications territoriales et les Inuits ont besoin d'un nouveau processus pour travailler avec le Bureau du Conseil privé, ainsi que d'un secrétariat inuit qui ne fait pas partie d'AINC.

Les établissements d'enseignement inuits doivent inclure l'apprentissage satellite et la coordination entre les quatre accords sur les revendications territoriales. En ce moment, les Inuits n'ont aucune prise sur les programmes d'études postsecondaires.

Mesures recommandées

- Revoir les programmes d'études pour qu'ils tiennent compte des réalités des Inuits.

- Créer un organisme de surveillance ou un ombudsman inuit qui examinerait les programmes d'études et les recherches.
- Surveiller le déroulement des initiatives actuelles en matière de développement du marché du travail.
- En ce qui a trait aux métiers, mettre en place un système d'accréditation axé sur les compétences pour remplacer le système actuel de compagnons.
- Programmes semblables au « Nunavut Sivuniksavut », financés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Modèles d'identification, services de placement pour les emplois d'étudiants et présentation par des jeunes.
- Les programmes de développement du marché du travail ne fonctionnent pas et il faut revoir les politiques actuelles.
- Approfondir les recherches sur le système d'éducation pour déterminer pourquoi il ne fonctionne pas.
- Établir des liens qui permettraient l'échange de renseignements entre les organisations.
- Ce qui ne fonctionne pas, il faut le remplacer!

Quelles mesures amélioreraient l'accès à l'éducation postsecondaire?

Quoi?	Comment?
Services de soutien à la famille	<ul style="list-style-type: none">• Lignes téléphoniques 1-800 pour que les familles restent proches et en contact• Fournir des logements familiaux• Coordonnateurs pour aider les familles à trouver des services de garde, un logement, etc.



	<ul style="list-style-type: none">• Service de consultation des Aînés sur le campus• Formation pour les parents
Souplesse dans l'exécution des programmes	<ul style="list-style-type: none">• Large bande• Langue d'enseignement• Prestation modulaire• Éducation à distance• Prestation dans la collectivité• Continuer d'appuyer l'apprentissage des étudiants ayant une déficience• Programme de travail-études
Conception des programmes	<ul style="list-style-type: none">• Programmes particuliers aux Inuits et à leur culture• Inuktitut comme langue d'enseignement• Collaboration (inuite et non inuite) dans la prise de décision• Davantage d'enseignants et de formateurs inuits• Élever les normes à tous les niveaux d'apprentissage• Programmes de transition• Créer des écoles inuites où on étudie et on enseigne les valeurs inuites, etc.
Financement des programmes	<ul style="list-style-type: none">• Simplifier les critères et les processus pour le financement et les demandes• Engagement financier à long terme• Augmenter le financement• Création d'établissements• Déterminer ce qui est disponible• Évaluer les programmes
Motivation et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">• Faire participer les parents et les étudiants• Foires sur l'éducation postsecondaire• Conférenciers invités dans les écoles• Base de données nationale sur les programmes dans les établissements d'études postsecondaires
Infrastructure	<ul style="list-style-type: none">• Services de garde, logement familial• Centres inuits• Tout



Programmes de transition	<ul style="list-style-type: none">• Examiner les programmes culturels inuits actuels• Créer des programmes d'études et des programmes professionnels• Atténuer le choc culturel
Financer les programmes préparatoires à l'admission (p. ex. Nunavut Sivuniksavut)	<ul style="list-style-type: none">• Uniformiser les critères• Assouplir les critères et simplifier le processus relatif aux demandes d'admission
Maternelle à la 12 ^e année	<ul style="list-style-type: none">• Avoir des attentes plus élevées envers les étudiants; les mettre au défi• Les diplômés ne sont pas prêts pour les études postsecondaires• Contrôle de la qualité• Responsabilisation
Diffuser l'information sur les possibilités en matière d'éducation postsecondaire	<ul style="list-style-type: none">• Faire en sorte que des étudiants et des représentants des universités se rendent dans les collectivités pour faire connaître les programmes offerts
Motiver les étudiants	<ul style="list-style-type: none">• Faire appel aux parents; leur apprendre à enseigner aux enfants• Créer des programmes d'études fondés sur le style de vie des Inuits
Offrir des cours de langue	<ul style="list-style-type: none">• Offrir des cours d'inuktitut dans les programmes réguliers
Faire en sorte que les enseignants aient leur travail à cœur	<ul style="list-style-type: none">• Les appuyer et leur fournir des ressources adéquates• Élever les attentes

Quelles mesures amélioreraient l'accès au développement des compétences?

- Reconnaissance de cours d'inuktitut crédités.
- Sensibilisation du public à la nécessité d'élaborer des programmes inuits de développement des compétences.
- Écoles de métiers dans les régions.
- Meilleure collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et inuits en ce qui a trait à la définition des besoins en formation.
- Donner des cours sur le mieux-être dans les écoles (participation des collectivités et des familles).
- Éducation sur les choix de carrière dans les écoles secondaires.



- Amélioration de l'infrastructure et de l'infostructure (connectivité dans l'Arctique).
- Système de classement et accréditation basés sur les compétences.
- Pour déterminer l'accès aux programmes, tenir compte du mode d'apprentissage des Inuits (pratique/oral). Les programmes d'études doivent convenir aux modes d'apprentissage des Inuits et de la population du Sud.
- Nouveau système d'éducation basé sur la langue et la culture inuites.
- Infrastructure.
 - Le gouvernement doit fournir des ressources financières et humaines pour permettre aux Inuits de modifier le système d'éducation et de développer leurs capacités et leurs infrastructures institutionnelles.
 - Nouveaux programmes améliorés et conçus par les Inuits avec et sans diplômes, programmes de travail-études, formation en milieu de travail.

Comment améliorer la coordination et la collaboration dans le domaine de l'éducation postsecondaire?

Quoi?	Comment?
Collaboration entre les universités et les collèges du Nord	<ul style="list-style-type: none">• Programmes d'échange• Offrir un plus grand nombre de cours et de programmes dans le Nord• Déterminer ce que les collectivités et les étudiants des écoles secondaires veulent et ce dont ils ont besoin• Programmes nationaux de niveau collégial et universitaire pour les Inuits• Proposition visant à ce que l'université établisse un lien avec l'Arctique
Communication entre les secteurs des revendications territoriales et les différents ordres de gouvernement (des collectivités jusqu'au fédéral)	<ul style="list-style-type: none">• Déterminer pourquoi les étudiants quittent le collège; échange de renseignements dans l'Arctique pour connaître les réussites et les échecs.• Les provinces, les territoires et les organisations intéressées par les revendications territoriales doivent communiquer.



	<ul style="list-style-type: none">• Davantage de représentants inuits aux réunions nationales fédérales-provinciales-territoriales et attribution de ressources par le gouvernement fédéral à cette fin.• Banque de données sur les recherches, le savoir, les traditions et l’histoire des Inuits• Valider le savoir inuit
Recherche et compilation de données	<ul style="list-style-type: none">• Demandes de propositions pour les universités avec l’Arctique• Tirer parti des programmes• Représentants inuits aux conseils sur l’éducation postsecondaire
Pouvoir d’achat des Inuits	<ul style="list-style-type: none">• Informer les écoles au sujet des Inuits• Aider les étudiants inscrits dans les programmes du Sud• Représentants inuits aux comités et conseils nationaux sur l’éducation
Information sur les carrières et les écoles	<ul style="list-style-type: none">• Visites d’universités pour ramener de l’information dans le Nord• Informer les étudiants des possibilités qui existent
Renforcement des capacités et infrastructure	<ul style="list-style-type: none">• Construire des établissements scolaires et des logements• Soutenir plus d’enseignants et de personnel• Enseignants du Sud pour la formation des Inuits (main d’œuvre)• Les Aînés constituent le fondement de l’éducation• Modifier les exigences pour éliminer les barrières systémiques
Autres approches pour l’apprentissage	<ul style="list-style-type: none">• Souplesse dans les exigences des programmes• Apprentissage à distance
Accès à l’éducation postsecondaire	<ul style="list-style-type: none">• Financement consacré exclusivement à l’éducation postsecondaire des Inuits vivant en milieu urbain.



Comment améliorer la coordination et la collaboration dans le domaine du développement des compétences?

Quoi?	Comment?
Les Inuits sont sous-représentés sur le marché du travail canadien	Créer une politique nationale inuite entièrement inclusive sur le développement des compétences
Manque de données en ce qui concerne le développement des compétences des Inuits	Méthodes de collecte de données particulières aux Inuits sur les ensembles de compétences, les pratiques exemplaires et les défis
Manque d'ensembles de compétences particulières aux Inuits (vie, main-d'œuvre, conception des programmes et enseignement)	Participation entière des Inuits à la refonte, à l'amélioration et à la création de programmes de développement des compétences
Peu de collaboration et de communication entre les intervenants	Accroître le respect voué aux Inuits, la responsabilisation et la transparence; trouver de nouvelles façons (ou améliorer les façons existantes) d'interagir et de créer des partenariats qui incluent les Inuits vivant en milieu urbain

Développement et maintien des capacités

Quoi?	Comment?
Secrétariat national inuit : <ul style="list-style-type: none">• Pour relier toutes les régions où il y a des Inuits• Favoriser la collaboration• Augmenter le pouvoir d'achat des Inuits	Concrétiser la promesse du gouvernement fédéral relativement à la mise en œuvre d'un secrétariat qui relèverait directement du sous-ministre ou du ministre d'AINC.
Promouvoir le bien-être des familles et des collectivités, ainsi que le soutien de la famille	<ul style="list-style-type: none">• Conseil familiale• S'engager à financer la mise en œuvre
Manque de financement pour la prestation de services	<ul style="list-style-type: none">• Dans les accords actuels, ajouter une section décrivant les dispositions en matière de prestation de services
Manque d'espace dans les collèges du Nord :	<ul style="list-style-type: none">• Expansion des infrastructures



<ul style="list-style-type: none">• Il n'y a pas assez d'espace pour accepter tous les étudiants qui font une demande• Les classes doivent être réaménagées	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation du financement pluriannuel (niveau de financement établi selon la situation géographique et non selon la population)
<p>Les programmes doivent être :</p> <ul style="list-style-type: none">• adaptés aux Inuits• souples• offerts dans la langue des Inuits• axés sur les besoins des Inuits et non sur les institutions	<ul style="list-style-type: none">• Les Inuits doivent participer à l'élaboration et à la conception des programmes, ainsi qu'aux décisions qui s'y rapportent.• Participation des Aînés
<p>Il coûte très cher de faire affaire dans le Nord</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le niveau de financement ne doit pas être établi selon la population; il doit tenir compte de la situation géographique, de l'éloignement.• Les bailleurs de fonds doivent visiter les collectivités de l'Arctique et suivre de la formation sur les particularités culturelles de ce milieu et de ses habitants (Inuits).
<p>Les organisations inuites n'ont pas la capacité interne de :</p> <ul style="list-style-type: none">• prendre des décisions• d'administrer des programmes et de fournir des services• coordonner	<ul style="list-style-type: none">• Formation adaptée à la réalité inuite pour les administrateurs de programmes
<p>Politiques qui responsabilisent les organisations (p. ex. en matière d'encadrement et de formation en cours d'emploi). S'assurer que les Inuits obtiendront bel et bien les postes</p>	<ul style="list-style-type: none">• Fixer et atteindre des objectifs visés par la législation (p. ex. Groenland, Nunavut)• Surveillance (p. ex. secrétariat inuit)
<p>Appuyer les Inuits en milieu urbain</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le financement doit inclure les Inuits en milieu urbain• Améliorer les programmes actuels
<p>Le niveau de financement ne doit pas tenir compte seulement de la population (p. ex. réalités et coût de la vie dans le Nord)</p>	<ul style="list-style-type: none">• Souplesse dans les formules d'attribution• Souplesse suffisante pour modifier les programmes



Éducation primaire et secondaire solide (de la maternelle à la 12 ^e année)	<ul style="list-style-type: none">• Attentes élevées en termes de rendement scolaire• Intégration de contenu inuit (p. ex. langue)
Financement couvrant tout le nécessaire (immobilisations et ressources humaines)	<ul style="list-style-type: none">• Construire les infrastructures requises• Ressources en entretien et en exploitation
Surveillance et consultation	<ul style="list-style-type: none">• Réévaluer les besoins• Objectifs souples à long termes
Plans et coordination en ce qui concerne le marché du travail	<ul style="list-style-type: none">• Évaluation des besoins• Embauche de diplômés
De nombreux adultes ne possèdent pas de 8 ^e année et la langue constitue un obstacle	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer une stratégie d'apprentissage pour les adultes.
Manque d'enseignants inuits	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer des programmes pour former des enseignants
Les collectivités ne possèdent pas d'inventaires de base qui permettraient de dresser un portrait de la situation actuelle	<ul style="list-style-type: none">• Inventaires détaillés des compétences disponibles dans les collectivités• Former les non-Inuits dans des domaines liés à la culture et à la langue, afin de favoriser la collaboration
Bien souvent, les jeunes Inuits et les enseignants ne connaissent pas les traditions inuites	<ul style="list-style-type: none">• Faire participer les Aînés à la formation des étudiants et des enseignants
Trop peu d'Inuits occupent des postes de gestion	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que la formation et les processus sont adéquats pour que les Inuits aient accès aux postes de gestion
La stratégie économique promise pour le Nord doit comporter un volet sur le renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none">• Consacrer du financement précisément pour l'éducation et la formation et du financement pour assurer la durabilité
De nombreux programmes ne sont pas financés suffisamment	<ul style="list-style-type: none">• Obtenir l'assurance d'un financement pluriannuel pour les programmes d'éducation• Les programmes doivent traiter du savoir traditionnel (Inuit Qaujimajatuqangit) et tenir compte de la culture inuite



Nécessité d'enseigner aux jeunes les compétences traditionnelles	<ul style="list-style-type: none">• De l'argent est nécessaire pour appuyer les centres où les Aînés transmettent leur savoir et enseignent des compétences traditionnelles monnayables• Il faut fixer les priorités• Mettre en place une infrastructure pour traiter les priorités en matière de capacités• Investir dans l'établissement de réseaux Internet à large bande pour la prestation de services• Besoin constant de suivre l'état de la situation• Les groupes de financement doivent réaliser qu'il faut adopter des approches adaptées aux Inuits• Les programmes doivent comporter moins de restrictions et d'exigences • L'attribution de nouveau financement ne doit pas avoir pour effet de réduire les niveaux de financement déjà consentis• Il faut des partenariats bilatéraux entre les gouvernements inuits et fédéral
Les renseignements sur l'éducation et la formation sont difficiles à trouver	<ul style="list-style-type: none">• Centres installés dans les collectivités, selon le principe de guichet unique, pour la diffusion de renseignements sur l'éducation et la formation
Les renseignements sur les possibilités d'emploi sont difficiles à trouver	<ul style="list-style-type: none">• Optimiser l'utilisation d'Internet pour annoncer les possibilités• Établir des inventaires indiquant les Inuits qui sont disponibles pour travailler et préparés et intéressés à le faire
Il faut prévoir des structures pour inclure les Aînés dans le système	<ul style="list-style-type: none">• Faire en sorte que la présence d'un Aîné sur le campus soit obligatoire à tous les niveaux de l'apprentissage continu
Il faut prévoir des systèmes d'appui	<ul style="list-style-type: none">• Instaurer un système de certification des Aînés



Les Aînés-enseignants manquent de soutien	<ul style="list-style-type: none">• Le gouvernement doit s'engager à fournir les ressources nécessaires pour réaliser un plan à long terme
Il faut une volonté politique et un plan à long terme	<ul style="list-style-type: none">• Les députés doivent être sensibilisés aux questions touchant les Inuits et les accords sur les revendications territoriales• Formation de qualité pour les enseignants• Formation en cours d'emploi pour les travailleurs sous-qualifiés• Les collectivités doivent pouvoir accéder plus facilement aux ressources mises à leur disposition pour revoir le programme de formation des enseignants• Base de données centrale pour toutes les collectivités et les régions• Rafraîchir la formation des enseignants actuels• Financer les programmes d'éducation de base et les programmes de formation des adultes; il faut maintenant une formation relativement à l'assurance-emploi• Utilisation de l'inuktitut comme langue d'enseignement dans les écoles de métiers• Créer des écoles culturelles où seront enseignés les langues et la culture• Il faut prévoir du logement et des services de garde pour les étudiants et le personnel• Prise en compte des besoins des Inuits par les services de garde réguliers• Prévoir du financement pour l'enseignement de l'inuktitut• Reconnaître l'inuktitut comme langue première au Canada
Compréhension des droits des syndicats et des employeurs	<ul style="list-style-type: none">• Rendre obligatoire, pour les employeurs, une formation sur les droits des employeurs et ceux des employés



- Il faut améliorer la collaboration avec le gouvernement du Canada et l'accès à celui-ci. Les gouvernements territoriaux et les organisations inuites ont déjà établi des stratégies et des plans d'action, mais ils manquent de ressources pour les mettre en œuvre.
- L'estime de soi et la confiance en soi sont des éléments fondamentaux d'un avenir radieux pour les prochaines générations.

Programmes d'études et recherche-développement

Quoi?	Comment?
Mener des recherches sur des sujets qui touchent les Inuits et élaborer des programmes d'études spéciaux à leur intention	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir du financement stable et pluriannuel pour la tenue de recherches et l'élaboration de programmes d'études axés sur les collectivités inuites • Coordonner les initiatives nationales de collecte de données • Inclure les Inuits sans égard à leur lieu de résidence
Manque de collaboration, de coordination et d'échanges entre les régions inuites	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des pratiques exemplaires dans toutes les régions inuites • Qu'est-ce qui fonctionne? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas?
Base de données sur les recherches – Organisée par programme et par région et reliée à d'autres ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Accumuler des données et des connaissances traditionnelles dans toutes les régions inuites • Partager les renseignements détenus actuellement • Accroître la recherche sur les Inuits dans les études et les enquêtes nationales notamment
Manque de vision et de planification en ce qui concerne le marché du travail	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut pouvoir offrir des programmes adaptés aux besoins du marché du travail
Pertinence, sur le plan culturel, des programmes d'études utilisés de la maternelle à la 12 ^e année et dans les niveaux postsecondaires	<ul style="list-style-type: none"> • Langue d'enseignement • Inclusion des aptitudes à la vie quotidienne et du savoir traditionnel • Évaluations adaptées/adéquates pour les Inuits



Reconnaître le mode d'apprentissage des Inuits (p. ex. le système actuel est très structuré, tandis que l'apprentissage est plus ouvert et plus souple chez les Inuits)

- Il faut être prêt à changer le système actuel pour y intégrer les modes d'apprentissage traditionnels
- Cerner les différents modes d'apprentissage au moyen des recherches ayant été documentées et partagées
- Déchiffrer les connaissances traditionnelles

Comment y arriver?

- Présence d'enseignants spécialisés plutôt que de généralistes.
- Spécialisation des enseignants inuits, p. ex. en mathématiques, en langues, en arts, en histoire, etc.
- Reconnaissance des Aînés possédant des connaissances spécialisées; créer une base de données et une liste d'experts.
- Sensibilisation des députés aux questions touchant les Inuits et les accords sur les revendications territoriales; formation obligatoire et prescrite par la loi de tous les employés en ce qui concerne ces droits.
- Services de garde nationaux/universels adaptés aux besoins des Inuits et aux différences régionales.
- Utilisation de l'inuktitut comme langue d'enseignement dans les écoles de métiers.
- Création d'écoles culturelles où seront enseignés l'inuktitut et la culture aux jeunes et aux adultes.
- Reconnaissance de l'inuktitut comme langue première.
- Financement pour l'expertise, les installations, les infrastructures et les infrastructures.
- Répondre aux besoins en matière de logement et de services de garde.
- Financer l'éducation de base.

- Prévoir les ressources nécessaires pour utiliser l'inuktitut comme langue d'enseignement à tous les niveaux du système d'éducation.
- Améliorer la collaboration avec le gouvernement et les moyens d'y avoir accès.
- Le gouvernement du Canada doit écouter les Inuits, puis fournir les ressources nécessaires.

Application des optiques d'analyse communes – Inuits

Les groupes de discussion des Inuits ont toujours pris en compte les grandes optiques d'analyses. Les participants se sont penchés sur les besoins des Inuits n'habitant plus dans leur collectivité d'origine et fréquentant un établissement d'enseignement en milieu urbain. Ils ont également analysé le rôle des femmes et des personnes ayant une déficience au sein de la culture inuite et en quoi les femmes – et leurs idées – sont importantes dans la conception et la mise en œuvre d'un système d'éducation pour les Inuits.

Les participants ont décrit l'importance des femmes inuites dans l'élaboration de programmes d'études inuits. Tous s'entendent pour dire que les femmes inuites



devraient participer pleinement à tous les travaux relatifs à l'élaboration de programmes d'études, notamment en matière de recherche. Leur participation, dès les étapes initiales, fera en sorte que la vision inuite du monde qui guidera les travaux inclura, reflètera et appuiera leurs rôles de premières pourvoyeuses de soins, de gardiennes de la famille, de mères, de parents, d'épouses, de partenaires et de membres clés des collectivités.

Toujours au sujet des femmes inuites, il a été question de l'accès à des systèmes et des initiatives de soutien pour les familles habitant dans les collectivités et pour celles migrant vers le Sud pour favoriser la fréquentation des établissements d'enseignement qui s'y trouvent. Le soutien envisagé comprend des services de garde et de logement adaptés à la réalité inuite, de même que des mesures visant à faciliter le passage des personnes et des familles de la vie en collectivité à la vie urbaine. Les participants ont exprimé leur désir d'établir, de financer et d'appuyer les infrastructures nécessaires pour la prestation de ce soutien.

iii) GROUPE DE DISCUSSION DES MÉTIS

Aborder les questions de compétence et prise en charge

Pour la Nation métisse, quels sont les principes clés de compétence et de prise en charge en matière d'éducation postsecondaire et de développement des compétences? Quelles sont les mesures recommandées pour régler ces questions?

Quelles mesures doivent être prises immédiatement et à long terme?

Principes clés

- Voir à ce que tous les jeunes Métis reçoivent une bonne éducation, au moins comparable à celle des autres Canadiens.
- Les Métis devraient avoir une base éducative solide qui prend appui sur leurs forces, leur langue, leur identité et leur caractère unique.
- Contrôle et compétence spécifiquement métis grâce à la dévolution de l'éducation.
- Que le gouvernement fédéral exige la participation métisse, à tous les niveaux de compétence, quand il s'agit de projets liés à l'apprentissage continu.
- Que « l'identité métisse » soit un concept directeur au sein d'une entité coordonnatrice dont le rôle est de faciliter et de faire connaître les projets d'apprentissage continu et de prévenir les dédoublements.
- Il faut des stratégies spécifiques pour augmenter le taux de participation aux études postsecondaires et la transition de l'école au travail.
- Les Métis forment une nation distincte et unique et ce titre leur garantit le droit à l'autonomie gouvernementale et à l'autodétermination. La revitalisation et la préservation de la langue et de la culture métisses constituent le fondement de tout apprentissage continu.



Recommandations clés

- L'éducation est un droit et des ressources équitables doivent y être consacrées; ce principe doit être respecté pour tous les Métis.
- Utiliser les ressources consacrées à la SDRHA pour bâtir les compétences de base, et les fonds d'usage général pour l'éducation postsecondaire. Créer et mettre en œuvre une politique gouvernementale qui appuie l'intégration des Métis à un marché du travail représentatif de leur collectivité (p. ex. en ce qui a trait aux conventions collectives).
- Conclure avec les gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux des ententes de principe qui reconnaissent la participation métisse au processus de mise en œuvre de ces ententes et en énoncent les modalités.
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de résolution pour éliminer les obstacles à l'éducation, à la formation et à la certification, en visant plus spécialement les Métis ayant une déficience.
- Créer des institutions métisses qui soutiennent, valident et renforcent les perspectives métisses.
- Préciser qui, au Canada (gouvernements provinciaux ou fédéral), est responsable du financement de l'éducation métisse.
- Le gouvernement fédéral doit s'engager à atteindre des objectifs fermes, pour ce qui est du caractère représentatif de l'effectif.
- Dévolution de fonds/de pouvoirs à une infrastructure métisse.
- Élargir et améliorer le mandat actuel de la SDRHA, par l'investissement d'argent, de manière à inclure l'apprentissage continu.
- Recensement de la Nation métisse en vue de recueillir des données exactes à son sujet.
- Former les enseignants métis et non métis.
- Élargir les programmes de modèles d'identification.
- Les nouvelles ressources devraient être affectées aux établissements métis plutôt qu'aux établissements du système régulier, afin d'assurer le virage vers les objectifs à long terme.
- Prévoir du financement visant spécifiquement les Métis, pour améliorer l'accès par les apprenants souffrant de déficiences, de même que leur repérage et leur soutien.
- Exiger l'élaboration et la mise en œuvre de politiques provinciales en faveur des apprenants de niveau postsecondaire ayant des besoins spéciaux.
- Création d'un « guichet unique » pour la prestation de conseils en matière de carrière et de financement postsecondaire, qui offrirait ses services non seulement au moyen de rencontres en personne, mais également par Internet.
- Apporter des modifications au programme de prêts aux étudiants : en ce moment, le soutien parental (ou autre) est présumé, mais souvent inexistant dans les faits.



- Exiger des autorités de tous les niveaux (qui ont compétence sur les programmes visant les Métis) de consulter les représentants métis (communautaires, gouvernementaux) avant de mettre en œuvre des changements à leurs politiques qui seraient susceptibles de toucher les Métis.
- Il faut tenir compte, à tous les niveaux du processus décisionnel, des besoins des femmes métisses, des Métis qui souffrent de déficiences et de ceux qui habitent en région rurale, éloignée ou urbaine.

Améliorer l'accessibilité et l'intégration

Recommandations clés

- Reconnaissance de la Nation métisse; contrôle spécifiquement métis grâce à la dévolution à la Nation métisse.
- Que « l'identité métisse » soit un concept directeur au sein d'une entité coordonnatrice dont le rôle est de faciliter, de communiquer et de prévenir le dédoublement des projets d'apprentissage continu entrepris.
- Créer des conseils formés de membres de collectivités métisses et chargés d'influer sur le processus d'apprentissage continu, à savoir par la recherche de partenariats, par le financement et par la coordination de projets.

- Reconnaître que le Conseil national des Métis, les membres dirigeants et les institutions ont l'autorité nécessaire pour négocier et entreprendre l'exécution de tous les programmes fédéraux ou amorcer des démarches en ce sens.
- Élargir et améliorer le mandat actuel de la SDRHA de manière à inclure l'éducation.
- Inclusion et préservation du savoir traditionnel métis.
- Recensement de la Nation métisse et collecte de données exactes à son sujet.
- Analyse de l'environnement des programmes en place.
- Former les enseignants métis et non métis.
- Élargir les programmes de mentorat et de modèles d'identification.
- Diagnostic approprié sur le plan culturel (par des Métis, pour des Métis).
- Les nouvelles ressources devraient être affectées aux établissements métis plutôt qu'aux établissements du système régulier, afin d'assurer le virage vers les objectifs à long terme.

Développement et maintien des capacités

Que doit faire le gouvernement pour susciter des progrès en matière d'éducation postsecondaire et de développement des compétences? Comment déterminer si l'on fait des progrès? Quelles mesures doivent être prises pour soutenir le développement des capacités en matière d'éducation postsecondaire et pour développer les compétences?



- Il faut que les Métis s'intègrent aux systèmes d'éducation réguliers et que des mesures soient prises pour faciliter cette intégration, comme par exemple l'inclusion de contenu à caractère métis dans les programmes d'études.
- Il faut former des établissements d'enseignement postsecondaire gérés par les Métis.
- Le gouvernement métis doit rendre des comptes aux Métis.
- Les institutions métisses, les gouvernements métis, les organismes affiliés, l'EDRHA, de même que les structures qui y sont associées, doivent être en mesure d'offrir des salaires adéquats à leur personnel qualifié et de disposer d'un effectif suffisant dans les domaines pertinents. Cela s'applique également à d'autres institutions métisses actuelles.
- Mise en place d'établissements d'enseignement postsecondaire contrôlés et administrés par les Métis dans tout le Canada.
- Amélioration de la souplesse dans l'application des ententes conclues avec le gouvernement au sujet de l'apprentissage continu.
- Durabilité grâce à la reconnaissance du savoir métis et à la confirmation de programmes métis.
- Les infrastructures soutenant les universités métisses et les infrastructures de base doivent être contrôlées par les collectivités et coordonnées à l'échelle nationale.
- Évaluer le processus, la participation et le taux de réussite.

- Établissement de la langue michif comme langue première.

Listes de choses à faire par le gouvernement

- Assurer la souplesse de tous les systèmes de prestation de services à caractère humain : santé, services de garde, aide juridique et aide sociale.
- Accorder à la Nation métisse du financement spécifiquement pour l'éducation et non seulement sous forme de bourses d'études et de prêts.
- Accorder à la Nation métisse les pouvoirs relatifs aux programmes d'études.
- Faire en sorte que les Métis puissent étudier dans d'autres provinces que leur province d'origine.
- Favoriser chez les organisations métisses l'amélioration des connaissances professionnelles et techniques, ainsi que des connaissances en gestion.
- Modifier certains volets du programme de prêts aux étudiants, notamment les critères d'admissibilité, le montant maximal prêté et la possibilité de remise.
- Faire en sorte que les lois – ainsi que les politiques qui en découlent – qui régissent les questions touchant les Métis soient prises en compte dans les systèmes d'éducation.

Indicateurs de progrès

- Augmentation du pourcentage de diplômés métis.



- Augmentation du nombre de Métis sur le marché du travail, particulièrement dans les domaines comme la dentisterie, la santé, la justice et l'enseignement.
- Augmentation de la réalisation de projets visant les programmes d'études (p. ex. intégration de contenu métis aux programmes d'études).
- Réalisation de projets de recherche, par les Métis, visant à évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne le processus d'apprentissage continu.
- Réalisation de recherches sur le savoir traditionnel des Métis.
- Mise en place d'un mécanisme de reddition de comptes examinant des résultats mesurables afin de s'assurer que les fonds attribués pour l'éducation des Métis profitent bel et bien aux étudiants métis.
- Transmission par les enseignants métis d'une éducation adaptée à la culture.
- Mise sur pied d'un réseau de conseillers métis (mentors) voués au développement des apprenants et des apprentis métis.
- Faire en sorte que le taux de chômage de la population métisse baisse pour se situer à peu près au même niveau que celui du reste de la population.
- Statut de nation, prospérité économique, possibilités, compétence, autorité, contrôle, durabilité, savoir traditionnel, gouvernance et intégrité culturelle.
- La création d'un registre national de la Nation métisse est un pilier essentiel du concept de reddition de comptes. Ce registre doit concorder avec les statistiques des établissements pour permettre l'évaluation des progrès.
- Les lignes directrices des gouvernements fédéral et provinciaux doivent être suffisamment souples et larges pour permettre la mise en œuvre des priorités de la Nation métisse.
- Une relation formelle doit s'établir entre la Nation métisse et le Conseil du Trésor. Un mécanisme doit permettre à la Nation métisse de faire valoir son point de vue sur les politiques, pour que celui-ci se reflète dans les lignes directrices du Conseil du Trésor.
- Il faut accorder énormément de ressources aux facteurs qui feront de l'apprentissage continu la base du succès en matière d'éducation : la culture, la guérison, l'estime de soi, la langue.

Programmes d'études et recherche développement

Comment doit-on s'y prendre pour intégrer la recherche à l'élaboration de programmes d'études? Sur quoi la recherche devrait-elle porter?

- La recherche de développement doit se concentrer sur les styles d'apprentissage propres aux Métis et sur la pédagogie des Métis.
- La recherche sur l'histoire et la culture des Métis constitue une priorité pour ce peuple. Le code de déontologie observé dans les recherches doit prévoir la participation des collectivités métisses à l'examen des questions éthiques relatives à la recherche.
- Les Métis doivent pouvoir accéder aux programmes d'études et savoir comment le faire.



- Besoin de soutenir financièrement les archives et les archivistes.
- Élaborer des programmes en s'inspirant des pratiques exemplaires.
- Besoin de mécanismes permettant de partager les données sur les Métis et les résultats de recherche à leur sujet.
- Mécanismes d'établissement de rapports et de reddition de compte incluant des indicateurs.
- Domaine de recherche : outils d'évaluation spécifiques aux Métis.
- La Nation métisse doit pouvoir établir et mettre en œuvre son propre plan d'action en matière de recherche, et ce, à long terme et dans de nombreux domaines. Les institutions vouées à la recherche doivent recevoir suffisamment de financement pour pouvoir inciter d'autres institutions de recherche à conclure des partenariats.
- Une fondation consacrée aux recherches effectuées sur les Métis, notamment en épistémologie (sur la nature du savoir dans une optique métisse), en ontologie (sur la nature de la personne métisse d'un point de vue spirituel et métaphysique), en axiologie (sur l'articulation des valeurs et des systèmes de croyance) et en méthodologie doit s'assurer qu'il y a équilibre entre les méthodes qualitatives et quantitatives. Encadrement et application de la recherche communautaire (en santé, en éducation, sur le gouvernement, sur les politiques, etc.) par le plan de recherche communautaire.
- L'initiative de la recherche doit venir de l'intérieur des collectivités et non de l'extérieur.
- Respect de la diversité.
- La communauté doit pouvoir mener son propre programme de recherche sur une longue période et toucher plusieurs disciplines. Les institutions de recherche devraient pouvoir envisager des partenariats avec d'autres institutions de recherche.
- Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle.
- Toutes les écoles et les universités oeuvrant dans le domaine de la recherche doivent respecter ces droits collectifs.
- Il faut que des recherches soient effectuées sur les phénomènes de déclin de la langue et de transfert linguistique pour déterminer de quelle manière ils touchent les jeunes, les collectivités et l'identité métis.
- La Nation métisse doit avoir une représentation équitable dans l'industrie de la recherche.
- Il faut que les plans de mise en œuvre et les plans d'action relatifs à la recherche soient solides et il faut y consacrer de l'argent; il faut en consacrer autant à la mise en œuvre des résultats.
- Il faut que des recherches approfondies soient réalisées dans le domaine de l'élaboration de programmes d'études pour les Métis, afin d'améliorer, parmi la population canadienne, la compréhension de l'identité des Métis et des questions qui les touchent.
- Les Métis doivent cerner les questions sur lesquelles la recherche doit porter et définir le processus de recherche.



- Les Métis doivent obtenir la reconnaissance de protocoles de recherche communautaires.
- Il doit y avoir un équilibre entre les programmes de recherche qualitative (théorie de recherche branchée sur la communauté – récits, histoire orale, etc.) et quantitative (statistique).
- La recherche doit être un processus bidirectionnel : les institutions doivent être en relation avec les communautés et les communautés doivent être en relation avec les institutions. Investir dans les capacités afin que les communautés métisses soient en mesure d'entretenir une relation équitable.
- Effectuer une revue de la documentation afin de déterminer les recherches ayant déjà été réalisées sur les Métis.
- Augmenter les capacités actuelles (Gabriel Dumont Institute) p. ex. metismuseum.com, Métis Legacy, etc.
- Prendre appui sur les capacités du Gabriel Dumont Institute et d'autres institutions métisses actuelles et nouvelles, afin que les recherches effectuées profitent à la communauté métisse.
- Les principes de l'appropriation, du contrôle, de l'accès et de la possession doivent être appliqués.
- Faire l'inventaire du savoir des Aînés et de l'histoire orale.
- Financement pour les publications.
- Les recherches doivent être réalisées d'une manière adéquate sur le plan culturel.
- Les recherches actuelles doivent être analysées avec un œil critique par la communauté métisse.

Application des optiques d'analyse communes – Métis

Au cours des discussions dans les groupes métis, une idée est revenue souvent : durant l'élaboration du système d'éducation, il faut respecter la diversité de la communauté métisse. L'objectif global est d'élaborer des systèmes d'éducation qui assureront la participation de tous. Toutes sortes d'idées ont été proposées pour favoriser l'accès des femmes et des personnes ayant une déficience, notamment la prise de mesures adéquates en matière de transport, de services de garde et d'autres soutiens sociaux (p. ex. counselling), ainsi que l'assurance que les établissements d'enseignement fournissent un environnement physique adapté aux personnes ayant une déficience. Les étudiants ayant une déficience doivent également pouvoir compter sur des méthodes adéquates et sûres, sur le plan culturel, pour évaluer leurs connaissances, leurs compétences et leur déficience. Pour régler les problèmes d'accessibilité touchant les collectivités situées en milieu rural ou éloigné, il a été proposé, entre autres, de mettre en place des programmes d'études à distance faisant usage des dernières technologies.

Il a été demandé que des protocoles d'entente soient conclus entre les entités intergouvernementales et les organisations métisses concernant le développement des compétences des Métis ayant une déficience.



De nombreux groupes de discussion ont indiqué que l'objectif des femmes métisses était de participer à tous les niveaux en ce qui concerne le développement des compétences et l'éducation, de l'élaboration de politiques à la mise en pratique. À cet

effet, ils ont proposé des mesures précises pour favoriser et concrétiser, pour les femmes métisses, les possibilités en matière d'éducation, l'accèsion à des emplois non traditionnels et à des postes de direction, ainsi que l'obtention de salaires équitables.



TABLE RONDE CANADA-AUTOCHTONES
SÉANCE DE SUIVI SECTORIEL SUR L'APPRENTISSAGE CONTINU –
ÉTUDES POSTSECONDAIRES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
LES 18 ET 19 NOVEMBRE
AYLMER (QUÉBEC)
CHÂTEAU CARTIER
PROGRAMME EXPLICATIF

INTRODUCTION

- Objectifs de la séance de suivi sectoriel sur l'apprentissage continu :
- Élaborer des définitions du succès et recommander des mesures pour accomplir des progrès en ce qui a trait aux domaines stratégiques prioritaires de l'éducation postsecondaire et du développement des compétences (questions de compétence et de prise en charge, accessibilité et intégration, durabilité et renforcement des capacités et élaboration des programmes d'études et recherche-développement) concernant les Inuits, les Métis et les membres des Premières nations, et ce, tout en veillant à tenir compte des enjeux particuliers auxquels font face les femmes autochtones et les Autochtones vivant dans une région éloignée ou en milieu urbain ou rural.
- Définir des mesures, dans le contexte des domaines prioritaires, pour établir des relations ou des systèmes de collaboration (ou favoriser ceux qui existent déjà), et ce, dans le but d'améliorer les résultats obtenus pour les adultes et les étudiants du niveau postsecondaire en matière d'éducation postsecondaire et de développement des compétences (ce qui comprend les mécanismes de prestation et les mesures de rendement axées sur les résultats).

ACTIVITÉS AU PROGRAMME

Activités préliminaires – le mercredi 17 novembre 2004

17 h 30 à 19 h 30 Inscription



18 h à 20 h Réception de bienvenue *Salle Chaudière*
(L'hôte est le Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits)

Première journée – le jeudi 18 novembre 2004

7 h 30 Café et inscription *Salle Chaudière*

8 h 30 Prière inaugurale *Aînés et jeunes*

8 h 45 Mot de bienvenue *L'honorable Andrew Scott,*
But, contexte et prochaines étapes *ministre d'Affaires indiennes et du Nord*
Canada et interlocuteur fédéral
auprès des Métis et des Indiens non
inscrits

9 h 15 Examen des documents d'information *Équipe des facilitateurs*
(présentation PowerPoint sur l'ensemble
des documents)

9 h 35 Présentation du programme de la séance *Harold Tarbell, facilitateur*
Description du processus de travail en *principal*
groupes

9 h 45 Pause santé

10 h Formation de trois groupes de discussion *Questions touchant les Premières*
Domaine stratégique 1 : *nations, les Métis et les Inuits*
Premières nations - Beau Rivage A
Métis - Rive Gauche
Inuits - Chaudière

Régler les questions de compétence et de prise en charge

- Définition commune du succès
- Mesures recommandées
- Thèmes transsectoriels (p. ex. la question des Autochtones en milieu urbain et des femmes autochtones en regard de l'aspect transsectoriel qu'est l'emplacement géographique [rural ou région éloignée])



Question initiale

Comment aborder les enjeux liés aux domaines de compétence et à la prise en charge qui influent sur l'accès aux programmes et aux services d'éducation postsecondaire et de développement des compétences, et sur le taux de réussite à ces programmes et services?

12 h 30 Repas (fourni)

13 h 30 Formation de trois groupes de discussion *Questions touchant les Premières nations, les Métis et les Inuits*
Domaine stratégique 2 :

Améliorer l'accessibilité et l'intégration

- Définition commune du succès
- Mesures recommandées
- Thèmes transsectoriels (p. ex. la question des Autochtones en milieu urbain et des femmes autochtones en regard de l'aspect transsectoriel qu'est l'emplacement géographique [rural ou région éloignée])

Question initiale

- Quels sont les rajustements à faire et les approches de collaboration à adopter pour améliorer l'accès aux programmes et aux services d'éducation postsecondaire et de développement des compétences, et le taux de réussite à ces programmes et services?

16 h Pause santé

16 h 15 Comptes rendus des séances de discussion 1 et 2 *Salle Chaudière*
Représentants des Premières nations, des Métis et des Inuits (10 min. chacun)

Question initiale

Y a-t-il des similarités ou des différences en ce qui concerne la définition du succès et les mesures recommandées relativement aux Premières nations, aux Métis et aux Inuits et les thèmes transsectoriels?

16 h 45 - Résumé de la première journée *Équipe des facilitateurs*
17 h



Deuxième journée – le vendredi 19 novembre 2004

- 8 h 15** Café *Salle Chaudière*
- 8 h 45** Prière inaugurale *Aînés et jeunes*
- 9 h** Récapitulation de la veille et *Équipe des facilitateurs*
présentation du programme de la journée
- 9 h 15** Formation de trois groupes de discussion *Questions touchant les Premières Nations, les Métis et les Inuits*
Domaine stratégique 3 : *Premières nations - Beau Rivage*
Métis - Rive Gauche
Inuits - Chaudière

Durabilité et renforcement des capacités

- Définition commune du succès
- Mesures recommandées
- Thèmes transsectoriels (p. ex. la question des Autochtones en milieu urbain et des femmes autochtones en regard de l'aspect transsectoriel qu'est l'emplacement géographique [rural ou région éloignée])

Question initiale

Quelles sont les mesures de soutien nécessaires (p. ex. ressources humaines, infrastructures, durabilité, etc.) pour assurer la participation des collectivités autochtones et la réalisation de progrès relativement aux priorités communes en matière d'éducation postsecondaire et de développement des compétences?

- 11 h 45** Repas (fourni)
- 12 h 45** Formation de trois groupes de discussion *Questions touchant les Premières Nations, les Métis et les Inuits*
Domaine stratégique 4 :

Élaboration des programmes d'études et recherche-développement

- Définition commune du succès
- Mesures recommandées
- Thèmes transsectoriels (p. ex. la question des Autochtones en milieu urbain et des femmes autochtones en regard de l'aspect transsectoriel qu'est l'emplacement géographique [rural ou région éloignée])



Question initiale

En quoi la recherche et l'élaboration de programmes d'études peuvent contribuer à améliorer la participation ainsi que les résultats obtenus en matière d'éducation postsecondaire et de développement des compétences?

15 h 15 Pause santé

15 h 30 Comptes rendus des séances de discussion 3 et 4 *Représentants des Premières nations, des Métis et des Inuits (10 min. chacun)*

Question initiale

Y a-t-il des similarités ou des différences en ce qui concerne la définition du succès et les mesures recommandées relativement aux Premières nations, aux Métis et aux Inuits et les thèmes transsectoriels?

16 h Résumé global *Équipe des facilitateurs*

16 h 15 Cérémonie de clôture et levée de séance *Aînés et jeunes*

**LISTE DES PARTICIPANTS DES PREMIÈRES NATIONS**

PARTICIPANT	ORGANISATION
Vivian Ayoungman	First Nations Adult and Higher Education Consortium
Yvette Bacon	Conseil de Bande de Betsiamites
John Kim Bell	Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs
Eleanor Bernard	Directrice exécutive, MK
Chef David Crate	Représentant du Manitoba, Conseil des chefs sur l'éducation
Mario Dagenais	Assemblée des Premières nations
Lorena Fontaine	FNUC
Jamie Gallant	Conseil des autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard
Priscilla George	Présidente, Association nationale d'alphabétisation des Autochtones
Eber Hampton	Recteur, First Nations University of Canada
Dawn Harvard	Association des femmes autochtones de l'Ontario
Chef Lance Haymond	Première nation de Kipawa
Chef Rose Laboucan	Représentante de l'Alberta, Conseil des chefs sur l'éducation
George Lafond	Conseiller spécial du recteur, University of Saskatchewan
Betty Ann Lavallée	Conseil des peuples autochtones du Nouveau-Brunswick
Murray Maracle	ANEAES
Cindy Marsden	Conseil tribal des réserves de la région des lacs inc.
Marie Smallface Marule	Vice-présidente, ANEAES
Chef Nathan Matthew	Représentant de la Colombie-Britannique, Conseil des chefs sur l'éducation
Gordon McDevitt	SMA, Enseignement postsecondaire
Darrel McLeod	Directeur exécutif, Études internationales et langues, Assemblée des Premières nations
Michael Mendelson	Caledon Institute of Social Policy
Judy Moore	Sous-ministre, Ministère de l'éducation
Corinne Mt. Pleasant Saint-Jette	Université Concordia
Doug Myers	ERA
Eric Newell	Chancelier, University of Alberta
Rick O'Brien	Chef régional, Assemblée des Premières nations
Lee Paul	Conseil des autochtones de la Nouvelle-Écosse
Annie Randall	Fédération des Indiens de Terre-Neuve
Collette Robertson	Liaison avec les Autochtones, Direction générale des services aux universités, Ministère de l'apprentissage au gouvernement de la Saskatchewan
Beverly Sabourin	Red River Community College
Roger Schindelka	Saskatchewan Indian Training & Assessment Group
Lisa Sterling	Faculté d'éducation, Simon Fraser University
Winona Stevenson	University of Saskatoon
Tim Thompson	Chef du CNIE
Chef Brian Toney	Représentant de la Nouvelle-Écosse, Conseil des chefs sur l'éducation



Grand chef adjoint Nelson Toulouse	Représentant de l'Ontario, Conseil des chefs sur l'éducation
Richard Vedan	Directeur, First Nations House of Learning, University of British Columbia
Jacques Vincent	Conseil de la Nation Huronne-Wendat
Vice-chef Delbert Wapass	Représentant de la Saskatchewan, Conseil des chefs sur l'éducation
Gilbert Whiteduck	Représentant du Québec au CNIE

LISTE DES PARTICIPANTS DES INUITS

PARTICIPANT	ORGANISATION
Lily Amagoalik	
Jay Arnajiaq	Qikiqtani Inuit Association
Betsy Annahatak	Commission scolaire Kativik
Navarana Beveridge	Conseillère en éducation, Nunavut Tuungavik Incorporated
Lucy Brennan	Directrice de l'éducation postsecondaire, Labrador Inuit Association
Jennifer Dickson	Pauktutit Inuit Women's Association
Louise Flaherty	CTEP, Collège de l'Arctique du Nunavut
Larry Gordon	Président, Comité national inuit sur la santé
Annie Grenier	DG, Commission scolaire Kativik
Ellen Hamilton	Coordinatrice, Programme Tupig
James Igloliorte	Juge à la retraite et vice-directeur
Sandra Inutiq	Étudiante, Akitsiraq Law School
Paul Khatchourdrian	Directeur, Éducation postsecondaire, Commission scolaire Kativik
Ulrike Komaksiutiksak	Pauktutit
Johnny Kusugak	Ex-président, Collège de l'Arctique du Nunavut
Jose Kusugak	Président, ITK
Jason LeBlanc	Directeur, Ressources humaines, Tungasuvvingat Inuit
Tim McNeill	Directeur, Initiative postsecondaire
Richard Paton	Chef des opérations, NTI
Leonie Quamariaq	Directrice exécutive, Kakivak Association
Carter Russel	Labrador Métis Association
Jodie Strangemore	Conseillère en éducation, Labrador Inuit Association



LISTE DES PARTICIPANTS MÉTIS

PARTICIPANT	ORGANISATION
Larry Bellerose	Association des Métis et des Autochtones de l'Ontario
Roman Bittman	Fondation nationale des réalisations autochtones
Ben Brunnen	University of Victoria
Philip Chartier	
Jeff Chartrand	
Peter Dinsdale	Association nationale des centres d'amitié
Sherry Farrell-Racette	FNUC
Lorne Gladue	
Roberta Hewson	Directrice exécutive, Partenaires pour des carrières
LuAnne Hill-McDonald	Aboriginal Institutes Consortium
Ian Hinksman	
Carolyn Holbrow	SRHAE
Marylea Jarvis	Vice-présidente, Keyano College
Greg King	
Cynthia Kolada	Conseil provincial métis de la Colombie-Britannique
Barb Laderoute	Conseil général des établissements métis
Gary Lapinski	
François Lamontagne	Centre syndical et patronal du Canada
Barb Lavallee	Éducation à distance, Université du Manitoba
Louise Legare	
Bill Luxton	Directeur, Formation en entreprise, Southern Alberta Institute of Technology
Geordy McCaffrey	Gabriel Dumont Institute
Marileen McCormick	Centre for Aboriginal Human Resources Development
Wayne McKenzie	Développement de l'emploi pour les Autochtones, Gouvernement de la Saskatchewan
Stephanie Oyelfson	
Micheal Relland	
John Richards	Simon Fraser University
Carter Russel	Association des Métis du Labrador
Jennifer St. Germain	
David Turner	Calgary Métis Child Services
Dan Vandermeulen	Directeur, Northern Lakes College
John Webster	Directeur exécutif, ACCESS EDRHA
Rick Wilmot	
Henry Wetelainen	Association des Métis et des Autochtones de l'Ontario



Liste des représentants

	Représentant	Ministère / organisation
APN		
	Tina Dewache	Assemblée des Premières nations, Éducation
	Daniel Wilson	Assemblée des Premières nations, Coordination des politiques
	Leanne McIntyre	Assemblée des Premières nations, Éducation
	Michel Tochacek	Assemblée des Premières nations- Bureau du Yukon
	Elmer Courschene	Aîné
CPA		
	Bob Gairns	Congrès des peuples autochtones
	Alastair MacPhee	Congrès des peuples autochtones
	Lorraine Foreman	Congrès des peuples autochtones
RNM		
	Richard De La Ronde	Fédération des Métis du Manitoba
	Avery Hargreaves	Ralliement national des Métis
	Kim Clouthier	Ralliement national des Métis
	Marge Friedel	Ralliement national des Métis
ITK		
	Shani Watts	Coordonnateur des séances, Inuit Tapiriit Kanatami
	Franco Buscemi	Intervenant auprès des jeunes, Inuit Tapiriit Kanatami
	Gwen Thirwall	Inuit Tapiriit Kanatami
	Annie Peterloosie	Aîné
Gouvernement fédéral		
MAINC	Michel Smith	Sous-ministre adjoint, Secteur des programmes et des politiques socio-économiques
MAINC	Line Paré	Directrice générale, Direction générale de l'éducation
MAINC	Cheryl Urban	Analyste des politiques, Relations intergouvernementales
RHDCC	Gina Wilson	Directrice générale, Affaires autochtones
RHDCC	Deborah Young	Conseillère en politiques
DSC	Del McBrine	Conseiller principal en politiques, Priorités en matière de politiques
Industrie Canada	Joseph Poirier	Agent responsable des partenariats, Programme des ordinateurs pour les écoles
Industrie Canada	Reine Turland	Entreprise autochtone Canada



Patrimoine canadien	Norman Williams	Direction générale des affaires autochtones
Stats Can	Andy Siggner	Statistiques sociales, du logement et des familles
SCT	Jeremy McLay	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
SCT	Lindsay Wilde	Analyste principal, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
BIF	Allan MacDonald	Directeur, Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits

Gouvernements provinciaux et territoriaux

Colombie-Britannique	Dawn McKay	Manager, Colleges Unit, Ministry of Advanced Education & Career Development
Colombie-Britannique	Carrie Dusterhoft	Manager, Aboriginal & Community Relations, Ministry of Community, Aboriginal & Women's Services
Alberta	Jane Martin	Director, Aboriginal Policy Branch Alberta Learning
Alberta	Olie Schell	Director, Apprenticeship Initiatives
Alberta	Christine Couture	Director, Labour Force Partnerships and Skills Policy
Manitoba	Elaine Phillips	
Ontario	Michael Pimento	Ministère de la formation, des collèges et universités
Québec	M. Paul Rémillard	Ministère de l'éducation
Québec	Louis Rivard	Secrétariat aux affaires autochtones, Ministère du Conseil exécutif, Gouvernement du Québec
Nouveau-Brunswick	Louis Godin	Formation et développement de l'emploi
Nouvelle-Écosse	(Mr) Shannon Kelly	Manager, Partnership Development and Coordination, Labour Market Partnerships Division
Yukon	Harley Trudeau	Principal représentant du gouvernement, Relations intergouvernementales du Yukon
Nunavut	Pheobe Hainnu	Sous-ministre adjoint de l'éducation
Nunavut	John Bainbridge	Conseiller principal de politiques, Nunavut Tunngavik Inc.
Nunavut	Bruce Rigby	Conseiller principal, Apprentissage des adultes, Ministère de l'éducation



Des documents d'information et des notes sont disponibles sur Internet à www.tablerondeautochtone.ca

Voici une liste des documents que vous y trouverez :

- Notes
 - Première nations – réunion en petits groupes
 - Inuits – réunion en petits groupes
 - Métis – réunion en petits groupes
- Document de travail du gouvernement du Canada
- Document de travail de l'Assemblée des Premières nations
- Document de travail d'Inuit Tapiriit Kanatami
- Document de travail du Ralliement national des Métis
- Document de travail du Congrès des peuples autochtones
- Document de travail de l'Association des femmes autochtones du Canada
- Document de travail des provinces et des territoires
- Vue d'ensemble de Statistique Canada